

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 2015-808/PR/MD portant approbation du Budget Prévisionnel 2016 de la Caisse Militaire de Retraite.

n° 2015-808/PR/MD

Ministère  
MINISTÈRE DE LA DEFENSE

Date de publication  
19 décembre 2015

Numéro JO  
n° 24 du 31/12/2015

Date du numéro  
31 décembre 2015

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

**VU** La Constitution du 15 septembre 1992

**VU** Le Décret n°84-0041/PR/MDF du 24/04/1984 portant Création de la Caisse Militaire de Retraite

**VU** La Loi n°147/AN/91/2ème L du 10 août 1991 portant réorganisation financière des Établissements Publics, VU La Loi n°02/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements Publics

**VU** Le Décret n°2001-0211/PR/PM du 04 novembre 2001 relatif aux Établissements Publics à Caractère Administratif

**VU** Le Décret n°2004/009/PRE/MDN portant désignation des membres du conseil d'Administration de la Caisse Militaire de Retraite (CMR)

**VU** Le Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

**VU** Le Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU** Le Décret n°2013-0058/PRE en date du 14 avril 2013, fixant les attributions des Ministères

**VU** La Délibération n°2015-001/CMR du 25 novembre 2015 du Conseil d'Administration de la Caisse Militaire de Retraites

SUR Proposition du Ministre de la Défense Nationale

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du Mardi 15 Décembre 2015.

### TEXTE INTÉGRAL

ARRÊTE :

#### Article 1er

Est approuvé le budget prévisionnel de la Caisse Militaire de Retraite pour l'exercice 2016 arrêté par le Conseil d'Administration en sa séance du 25 Novembre 2015 Comme suit

Recettes.....1 474 481 772 FDJ– Dépens-

es.....1 866 498 934 FDJ– Résul-

tat.....- 392 013 162 FDJArticle 2 : Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**